

## COMMUNIQUE SUR LES PLACEMENTS A HAUT RISQUE

Abidjan, le 05 décembre 2022

L'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) informe le public de l'Union de la récurrence via les réseaux sociaux, d'offres de placement aux promesses de rendements élevés. En effet, plusieurs sociétés notamment « SCOOP CA BA », « Unmanis Burkina Faso », « Unité d'Exploitation Aurifère SEMI-Mécanisée », « CI-COP INVEST TRANSPORT » se déclarant spécialisées dans l'Agrobusiness, les mines, le transport, etc., procèdent à des collectes irrégulières de fonds auprès du public contre des promesses de rendement élevé.

L'AMF-UMOA (anciennement CREPMF-UMOA) rappelle au public que la législation en vigueur stipule que « **les opérations d'appel public à l'épargne sur le Marché Financier Régional de l'UMOA sont soumises au visa préalable du CREPMF** ».

Par ailleurs, « **Sont réputés faire appel public à l'épargne, les Etats ou toute autre entité : a) dont les titres sont disséminés au-delà d'un cercle de cent personnes, n'ayant aucun lien juridique entre elles, b) qui, pour offrir au public de l'UMOA des produits de placement, ont recours soit à un syndicat de placement, soit à des procédés quelconques de sollicitation du public au titre desquels figurent notamment la publicité et le démarchage, ...** ».

L'AMF-UMOA décline toute responsabilité quant aux éventuels abus qui pourraient résulter du non-respect par les sociétés susmentionnées de la réglementation et invite les promoteurs de ces structures à se conformer à la réglementation en vigueur sous peine de sanctions. Elle invite par ailleurs, les populations à la plus grande vigilance et à ne se référer qu'aux seuls acteurs ou opérations disposant d'un agrément ou d'un visa émis par l'Organe sous-régional.

Par ailleurs, l'AMF-UMOA rappelle quelques règles de vigilance suivantes avant tout investissement :

- s'assurer que la société qui propose le produit est habilitée à le faire à travers une autorisation en bonne et due forme, et obtenir un maximum d'informations par vos propres soins (siège social, partenaires commerciaux, existence d'états financiers, activités réalisées, etc.) ;
- aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- en cas de doute sur la conformité d'une opération avec les textes en vigueur, ou pour tout investissement, vous pouvez contacter les services de l'AMF-UMOA sur son site web [www.amf-umoa.org](http://www.amf-umoa.org) à l'onglet « Contacts » ;
- à toutes fins utiles, la liste des intervenants agréés est disponible sur son site web, à l'onglet « Intervenants agréés ».

**A propos de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA :** Organe de régulation du marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) qui veille à la protection de l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement du Marché Financier Régional. Il est seul compétent pour autoriser les opérations de levée de fonds sur le marché financier, habiliter les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux.

